

# COMMISSION DE SUVI DE SITE DE MONTLUÇON

-----  
**Société ALL'CHEM**

## Compte rendu synthétique de la réunion du 13 juin 2018

-----

### Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Indice 0	20/07/18	Rédaction initiale
Indice 1	18/09/18	Prise en compte des modifications des participants

### Pièces jointes :

Feuille de présence (3 pages)  
Diaporama du bilan de la société ALL'CHEM  
Diaporama du bilan de l'action de l'inspection  
Diaporama de la mise en application du PPRT

### Introduction :

Après une introduction par Monsieur GUILLEMET et par Mme la sous-préfète, la réunion de la commission (CSS dans la suite du document) débute par un rapide tour de table des personnes présentes.

### Point 1 – Présentation du bilan d'activité 2017 de l'usine ALL'CHEM

Les principales informations données par ALL'CHEM sont les suivantes :

- niveau d'activité 2017 similaire à celui de 2016 et 2015 ;
- changement de Directeur intervenu en avril 2017 – départ du responsable HSE (Hygiène Sécurité Environnement) en décembre 2017 remplacé dès janvier 2018 mais départ à nouveau fin avril 2018 ;
- effectif du site passé de 80 à 63 personnes (départs naturels non remplacés – niveau d'activité en 2012 à 2014 était plus élevé) – le site travaille encore en 5X8 (travail en continu sur toute la semaine) ;
- ALL'CHEM accorde une grande importance à la formation/apprentissage du personnel et à son accompagnement (aucun licenciement dans le passé lors des périodes de faible activité) ;
- Plan d'Opération Interne mis à jour ;
- Révision de l'étude de dangers en cours de finalisation ;
- Demande de recours aux moyens du SDIS en cas d'accident sur le site finalisée – attente réponse Préfet ;
- Pour la sûreté du site, la zone d'accueil a été sécurisée mais les autres actions de surveillance restent à faire ;
- Pour réduire les nuisances sonores, un mur antibruit sera construit au Sud des tours aéroréfrigérantes pendant l'arrêt d'août 2018 et le fournisseur d'air comprimé au site a proposé des compresseurs de nouvelle génération permettant une forte réduction du bruit et de la consommation d'énergie ;
- les rejets de COV (composés organiques volatils) dans l'air sont nettement inférieurs à l'exigence réglementaire (1,7 % de la quantité totale consommée < 5 % exigé par la réglementation) mais

ALL'CHEM qualifie ce résultat de seulement moyen ;

- le programme de formation HSE du personnel prévu a été effectué ;
- 5 accidents du travail avec arrêt sans aucun effet réel ou potentiel au-delà des limites du site (2 cas de projection de produits dangereux sur du personnel et 3 cas de blessures lors de manutentions ou déplacements) ;
- 1 incident notable le 16 octobre 2017 : incendie d'une benne à déchets contenant des emballages souillés – cause présumée = décomposition d'un hydrure de sodium par de l'eau (pas de source de chaleur autre que la chaleur du soleil identifiée) ;
- 1 incident notable le 9 mai 2018 dû à un dégagement d'odeur lors du chargement d'une citerne routière – odeur provenant de l'avant-dernier produit chargé dans cette citerne (produit = un trisulfure c'est-à-dire un mercaptan, produit similaire au produit odorant mis dans le gaz naturel) ;
- odeur à la Halle des sports le 12 mai 2018 : cause = eau stagnante du bassin d'orage ;
- taux de gravité des accidents (7 en 2017 et 4 en 2018) est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la chimie en France (<1). Pour mémoire : taux de gravité = (nb des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) x 1000 ;

Les principales questions posées et les réponses qui leur ont été données ont été les suivantes :

Madame GENET mentionne que la qualité du grillage de la clôture est mauvaise (grillage ordinaire) et est étonnée que les autres actions de surveillance du site soient abandonnées au profit d'un renforcement du grillage.

Madame la Sous-Préfète demande à ce que la solution adoptée soit validée par un référent sûreté.

Concernant le bruit, Madame GENET déplore l'absence d'avancée.

Madame la Sous-Préfète demande que l'exploitant propose un calendrier d'actions et devra s'y tenir. Madame ROUFFET PINON dit avoir réussi une fois à entrer sur le site et demande des objectifs avec des dates.

Ce sujet fera partie des prescriptions de l'arrêté préfectoral prévu pour imposer à ALL'CHEM un plan d'actions global.

Concernant les odeurs à la Halle des Sports, Monsieur RULLION indique que la Mairie veut travailler sur cette nuisance avec ALL'CHEM car elle veut que des solutions soient apportées à ce problème.

En réponse à une question de Madame ROUFFET PINON sur le risque lié aux inondations, Monsieur LABELLE indique qu'une inspection abordera ce thème conformément à l'action nationale prévue par le ministère en charge de l'environnement.

## **Point 2 – Bilan des actions de l'inspection**

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement effectuée, chaque année, 2 inspections approfondies, une sur les risques accidentels et une sur les risques chroniques (nuisances liées au fonctionnement normal du site)

Lors de l'inspection du 15 décembre 2016, 3 écarts majeurs avaient été relevés et l'inspection avait proposé à Monsieur le Préfet de mettre ALL'CHEM en demeure de réaliser les actions correctives dans des délais fixés. ALL'CHEM ayant réalisé les actions demandées, l'arrêté préfectoral de mise en demeure est devenu non nécessaire. Cela étant, ce résultat a été obtenu après de multiples demandes de la DREAL pour obtenir des actions satisfaisantes.

Outre ses inspections sur site, l'inspection des ICPE effectue d'autres contrôles : suivi des résultats des mesures sur les effluents liquides et sur la présence de légionelles dans l'eau des tours aéro-réfrigérantes et contrôle de la déclaration annuelle des rejets dans l'environnement et des déchets produits par le site et accessibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep-registre-des-emissions-polluantes>.

Le 20 décembre 2017, un exercice PPI a été réalisé avec comme objectif principal la vérification de la remontée d'information jusqu'au COD (Centre Opérationnel Départemental), sur un procédé en déviation (informations très techniques donc complexes).

Enfin, comme indiqué ci-dessus, l'inspection proposera, à Madame la Préfète, un arrêté préfectoral imposant une liste d'actions à réaliser dans des délais fixés et ultérieurement, un arrêté préfectoral codifiant l'ensemble des modalités d'exploitation du site.

*Hors réunion : cet arrêté a depuis été signé le 18 septembre 2018*

### **Point 3 – Mise en application du PPRT**

Les 3 habitations auxquelles avait été octroyé le droit de délaissement ont bénéficié de cette possibilité et la communauté d'agglomération de Montluçon a racheté les trois bien (financement tri-partite : Etat / industriel / collectivités locales). Leur démolition est à engager. Monsieur RULLION indique que l'appel d'offres sera émis cet été et que l'objectif est de faire les démolitions avant la fin de l'année.

Concernant la réduction de la vulnérabilité des logements, l'accompagnement des particuliers s'est terminé fin 2017.

46 propriétaires ont fait réaliser des travaux sur 75 biens (à date le jour de la CSS). Les montants les plus élevés ont été de 4000 € (remplacement d'une porte et réfection du sol d'une pièce). Comme toutes les actions faisant suite au PPRT, ces travaux d'un montant total de 75 200 € ont été financés par l'État, les collectivités territoriales et ALL'CHEM.

Des mesures de perméabilité des locaux choisis pour le confinement ont été effectuées, seulement sur des locaux exposés (orientés vers l'usine ALL'CHEM) ; 42 locaux ont bénéficié de ces mesures.

De multiples actions de communication ont été effectuées, notamment de nombreux démarchages par SOLIHA et réalisation en septembre 2017, d'une réunion à destination des artisans susceptibles d'effectuer des travaux de réduction de la perméabilité de locaux de confinement.

Un courrier a également été adressé début 2018 aux gestionnaires d'activité pour les informer :

- sur les risques auxquels leur établissement est exposé,
- leurs obligations en matière de sécurité des personnes,
- les ressources existantes en la matière.

Le cas particulier de la résidence DOMITYS a fait l'objet d'échanges. Monsieur RULLION a indiqué qu'ils ont bien été informés, notamment par un courrier émis en fin 2017.

Concernant le lycée Albert EINSTEIN, Monsieur BREUIL fournit les précisions suivantes :

- un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été établi il y a quelques années déjà et doit être mis à jour ;
- Il y a environ 315 élèves (dont une centaine d'internes) qui fréquentent le lycée et 80 personnels ;
- des travaux, notamment sur les ventilations sont prévus – l'appel d'offres est passé et une entreprise a été retenue – les travaux pourraient se faire en 2019 ;
- il a demandé à la Région de mettre en priorité la plus haute les actions nécessaires sur les ventilations ;
- les derniers exercices de confinement ont montré la nécessité de se doter de trousse de secours dans chaque zone de confinement et l'obligation, selon la configuration actuelle, de sortir pour mettre les ventilations à l'arrêt.

La DREAL indique qu'il pourrait être judicieux que le maître d'ouvrage des travaux puisse s'appuyer sur l'expertise du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), appui technique de l'État sur ce sujet, pour optimiser les travaux à venir et l'organisation du lycée pour se prémunir au mieux du risque toxique. Une réunion semble opportune sur ce sujet.

ALL'CHEM lui donnera les informations utiles pour lui permettre de se doter de masques utiles pour se déplacer en zone affectée par des rejets toxiques, notamment des références de tels appareils et lui fera connaître les modalités d'emploi de ces équipements.

### **Point 4 – Information des collectivités sur leurs projets pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement**

Monsieur RULLION indique l'absence de tels projets autres que la démolition des 3 habitations ayant bénéficié du droit de délaissement.

### **Point 5 – Campagne 2018 d'information du public sur les risques majeurs**

Monsieur LABELLE rappelle que le code de l'environnement exige une information du public tous les 5 ans comportant notamment une information sur la nature des risques et sur les bons réflexes à adopter, pour l'ensemble des populations présentes dans le périmètre PPI des sites à risques (Plan Particulier

d'intervention du dispositif ORSEC – Organisation de la Réponse de SECurité civile).

Une campagne d'information mutualisée au niveau régional (couvrant plus de 100 industriels, dont ALL'CHEM) va être mise en place à l'automne 2018.

Cette campagne comportera notamment, en plus de la distribution de brochures dans les boîtes aux lettres, des actions sur les réseaux sociaux et dans les écoles. Toutes les initiatives locales susceptibles de donner de l'écho à cette campagne seront les bienvenues et sont invitées à prendre contact avec la DREAL.

Mme ROUFFET PINON souhaite qu'un exercice PPI en 2019 impliquant les riverains soit mené en 2019. Il est indiqué que la fréquence de réalisation des exercices sur site Seveso haut est de 3 ans et qu'un exercice a déjà été réalisé en 2017. La préfecture examinera cette demande au regard du planning du programme d'exercices déjà établis.

#### **Point 6 – Questions/informations diverses**

En réponse à une question sur l'alimentation de la base de données sur les numéros de téléphone des personnes habitant ou exerçant une activité dans le secteur du PPI, Monsieur RULLION indique que la Ville de Montluçon a fait des appels pour permettre de mentionner des numéros de téléphones dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Il ajoute que le DICRIM a été diffusé en fin d'année 2017 et qu'en dernière page, sont rappelés les différents risques existants sur le territoire de la commune et les actions réflexes à adopter.

En réponse à une question de Monsieur GUILLEMET sur la mise sur internet des documents relatifs aux réunions de la CSS, notamment les comptes-rendus, Monsieur LABELLE signale que le site qui hébergeait les données de la CSS a été fermé et que ces données sont en cours de rapatriement sur le site de la DREAL Auvergne Rhône Alpes.

#### **Conclusion**

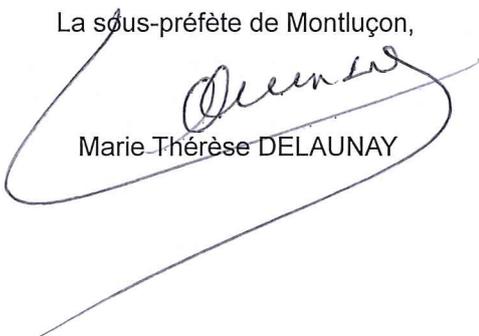
Madame la Sous-Préfète et M. GUILLEMET remercient les participants.

Mme la sous-préfète conclut sur les éléments suivants :

-le renouvellement de la commission est à engager. Celui-ci sera formalisé par un arrêté mis en consultation sur le second semestre qui confiera la présidence de cette commission à l'État.

-plusieurs sujets importants doivent faire l'objet d'actions concrètes de la part d'ALL'CHEM et l'arrêté préfectoral qui sera proposé dans les prochaines semaines à Mme la Préfète, a vocation à servir de fil conducteur à l'action d'ALL'CHEM, dans le respect des échéances prévues par ce document.

La sous-préfète de Montluçon,



Marie-Thérèse DELAUNAY